

**FRANCE**

Trois axes se dessinent pour la refonte de l'apprentissage

Rôle accru du monde professionnel, circuit de financement ou statut de l'apprenti : le gouvernement a laissé filtrer quelques-uns des points sur lesquels il veut agir.

Prévue le 31 octobre, l'installation des quatre groupes de travail pour la réforme de l'apprentissage a été reportée au 10 novembre. Mais le gouvernement a déjà identifié quelques axes forts des changements qu'il voudrait voir apporter.

1 LES ENTREPRISES SORTIES DE L'ORNIÈRE

Pour le gouvernement, le constat est clair : en matière d'apprentissage, les meilleurs élèves de la classe en Europe sont les pays qui ont mis les entreprises au cœur du dispositif. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a emmené la semaine dernière des représentants de partenaires sociaux et de région en Suisse et au Danemark, deux des pays – avec l'Allemagne – les plus cités en exemple. On peut donc s'attendre à ce que les branches gagnent en influence en matière de construction et d'évolution des diplômes. « Ouvrir une nouvelle section ou arrêter le contenu d'une formation demande deux ans minimum. C'est trop long », argumente Florence Poivey, présidente de la commission éducation, formation et insertion du Medef, qui réclame de jouer les premiers rôles depuis des lustres. Le monde de l'entreprise devait aussi gagner en influence dans l'organisation des cartes de formation. Tout cela

augure de débats nourris avec l'Education nationale et les régions pour éviter des doublons entre les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis (CFA). Pour déminer le terrain, Muriel Pénicaud et le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, ont bien pris soin de ne pas opposer les deux filières.

2 LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR L'APPRENTISSAGE

« Nous affecterons la totalité de la taxe d'apprentissage au financement de l'apprentissage. » La promesse de campagne d'Emmanuel Macron a pu surprendre mais c'est un fait : malgré ce que laisse supposer son nom, une partie de cette taxe, qui est entièrement payée par les entreprises à hauteur de 0,68 % de leur masse salariale, se perd en route. Et, là, les regards se portent vers les régions, qui en reçoivent 51 %, soit 1,6 milliard environ. Telle région en aurait utilisé une partie pour étendre un programme de transport, telle autre pour bâtir son nouveau siège... Rien d'illégal depuis la loi El Khomri, mais de quoi choquer. Le solde de la taxe se répartit en 26 % versés aux CFA et 23 % (qu'on appelle le « hors quota ») à des organismes – grandes écoles, universités, instituts... – habilités, l'entreprise pouvant fléchir ses versements ou confier cette tâche à l'organisme collecteur dont elle dépend. S'il se confirme, le projet du gouvernement d'orienter toute la taxe d'apprentissage vers les seules branches professionnelles aurait le mérite de tout clarifier. Au-delà de son objectif de transparence, l'exécutif veut que le

produit de la taxe d'apprentissage soit orienté vers les formations aux métiers qui recrutent le plus.

3 UN CONTRAT DE TRAVAIL PLUS SIMPLE

La réforme aboutira-t-elle à fusionner contrats d'apprentissage et de professionnalisation ? C'est ce qu'avait promis Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle au nom d'une « plus grande lisibilité » pour les entreprises comme pour les jeunes. Prudente, Muriel Pénicaud a évoqué la recherche d'une « meilleure articulation ». Meilleure articulation ? A tout le moins, car les différences sont réelles mais limitées entre ces deux dispositifs juridiques d'alternance. Par rapport à l'apprentissage, la professionnalisation est ouverte en plus aux certificats de qualification professionnelle (CQP) à la main des branches et aux demandeurs d'emploi. Une entreprise peut signer un contrat n'importe quand. Les organismes de formation n'ont pas besoin d'autorisation pour dispenser leurs cours. Et ça marche ! Bien que plus chers pour l'entreprise (quasiment pas d'aides et salaires plus élevés), les contrats de professionnalisation sont en forte progression là où ceux d'apprentissage font du surplace. En toile de fond, il y a la question du statut de l'apprenti, et notamment de sa rémunération. Le gouvernement a visiblement retenu les appels de FO ou de la CFTC, entre autres, pour l'aligner sur celle de la professionnalisation et lever les freins dits périphériques, comme la mobilité ou le logement des jeunes. — A. R.